



Master de spécialisation en études de genre

Règlement stages

1. PÉDAGOGIE

Le stage, non-obligatoire, vise à compléter et à interroger la formation du master de spécialisation en études de genre en donnant aux étudiant·e·s la possibilité de découvrir un espace professionnel en lien avec l'un des débouchés directs et indirects auxquels est attaché ce domaine.

Il offre à l'étudiant·e la possibilité d'exploiter les compétences analytiques et interprétatives acquises dans le cadre de sa formation en études de genre dans tous les lieux de travail où ces compétences sont potentiellement requises.

Le stage permet à l'étudiant·e de mettre en pratique, dans un cadre professionnel spécifique, le savoir réflexif et critique qu'il ou elle a acquis par l'approche multi- et interdisciplinaire de son cursus. Il le ou la prépare ainsi à devenir un·e acteur·trice de la société contemporaine, en tant qu'intellectuel·l·e humaniste.

Au terme du stage, l'étudiant·e revient réflexivement sur l'expérience : sans se livrer à la simple narration ou à l'exposé d'anecdotes et de motivations personnelles, il en fait la description raisonnée et l'analyse critique. Dans cette perspective, l'étudiant·e se base sur son expérience de stage pour rédiger un rapport qui, dans une langue soutenue et correcte, décrit les éléments significatifs du cadre (institution, association, organisation, etc.) dans lequel l'étudiant·e a effectué son stage.

Faire un stage dans une institution ou une entreprise ne signifie pas être inféodé à son maître de stage. Il est en effet nécessaire de porter un regard critique sur le fonctionnement de l'institution ou de l'entreprise, et de recouper les informations qui sont données par le ou la responsable de stage.

Autrement dit, l'étudiant·e stagiaire doit veiller à ne pas faire preuve d'une trop grande empathie. Son engagement doit être professionnel et doit rester critique et distant, en rendant compte de l'expérience vécue en documentant de manière précise les tâches remplies, problèmes rencontrés, solutions trouvées, etc., en les illustrant de manière concrète et approfondie (par exemple en faisant état des connaissances et compétences acquises en lien avec sa formation).

Un lien argumenté doit être développé avec un ou plusieurs cours suivis lors de la formation tout en analysant son apport personnel, en tant qu'expert·e en études de genre, à l'institution d'accueil. L'étudiant·e s'efforcera de souligner, si applicable, l'une ou l'autre solution originale apportée à un problème rencontré.

2. RAPPORT

Dans le cadre du mémoire-stage, le rapport de stage se joint à la partie d'analyse théorique rédigée par l'étudiant·e et ce, en un unique document (voir le point Rapport de stage dans le [Règlement](#) relatif aux mémoires du master de spécialisation en études de genre).

3. FORMULAIRE D'ÉVALUATION DE L'ÉTUDIANT·E STAGIAIRE

Par ailleurs, le ou la responsable du stage de l'établissement d'accueil complètera une [formulaire d'évaluation](#) de l'étudiant·e stagiaire qu'il ou elle transmettra ensuite par mail au [secrétariat](#) du master à l'UCLouvain. Cette fiche d'évaluation doit nous parvenir au plus tard au moment du dépôt du mémoire.

Pour permettre une appréciation croisée de l'expérience de stage, le/la responsable de stage est invité·e à remplir un formulaire d'évaluation à visée purement informative et à le retourner par mail au secrétariat du master à la fin du stage et au plus tard au moment du dépôt du mémoire. Ce formulaire ne doit pas être intégré dans le mémoire.

4. LIEU DE STAGE

Une liste non-exhaustive de lieux de stages se trouve sur le [site du master genre](#). Cependant, l'initiative étudiante est également la bienvenue. L'étudiant·e qui trouve un lieu de stage par ses propres moyens (et s'assure de sa valeur formative), devra le faire avaliser par le biais de la convention de stage.

5. PROJET DE STAGE

Dans les deux cas présentés ci-dessus, l'étudiant·e remet à son ou sa responsable académique un projet de stage dans lequel :

- Il ou elle présente l'institution d'accueil et les tâches qu'elle entend lui confier ;
- Il ou elle justifie la pertinence du stage projeté en lien avec les acquis d'apprentissage du master. Autrement dit, il ou elle démontre en quoi ce stage lui permettra de mettre à profit les compétences acquises dans le cadre du master.

Ce stage doit impérativement porter sur une thématique en rapport avec le genre ou la sexualité.

La prestation peut s'effectuer dans tout organisme ou institution susceptible de faire appel aux compétences spécifiques de l'expert-e en genre (voir les acquis d'apprentissage¹), notamment les domaines suivants:

- Politiques publiques d'égalité
- Ressources humaines
- Recherche et enseignement
- Gestion de projets liés à la promotion de l'égalité dans les universités, les entreprises, les ONG, les organisations nationales ou internationales, les associations ou les administrations

6. DURÉE DU STAGE

Le stage implique **64 heures** de présence active.

Cette durée peut néanmoins être appliquée de manière flexible afin d'accompagner au mieux un projet particulier.

Toute dérogation au nombre d'heures minimal ou maximal est soumise à l'appréciation du jury du master.

7. CONVENTION DE STAGE

L'étudiant-e envoie la convention de stage dûment complétée (et signée par toutes les parties) au secrétariat du master à l'UCLouvain (<mailto:secretariat-genre@uclouvain.be>) **au plus tard un mois avant** le début du stage.

¹ https://uclouvain.be/prog-2025-genr2mc-cours_acquis_apprentissages